

Réunion du Bureau du 03 juin 2024

Le Bureau d'Evolis 23 s'est réuni à NOTH le 3 Juin 2024 à 18h00 sous la présidence de Monsieur Patrick ROUGEOT, Président.

Convocation : 24 mai 2024

Présents : AUBERT Patrick ; DARDAILLON Bruno ; DELAPORTE Fabrice ; DUMAS Daniel ; DUQUEROIX Sylvain ; GAZONNAUD Jean-Luc ; LABESSE Jean-Claude ; MATIGOT Jean-Roland ; PINLOCHE Isabelle ; RIOT Philippe ; ROUGEOT Patrick ; SIMONNET Nicolas ; TERNAT Didier ; THOMAZON Gérard ; VERBRUGGHE Isabelle ; VIARD Philippe ; VIRMONT Fabien.

Excusés : BARBAIRE Jean-Luc ; BARDET Didier ; CHAVANT Philippe ; GASPARD Isabelle ; GAUDY Sylvain ; MONDON Thierry.

Secrétaire de séance :

Monsieur BARDET Didier donne pouvoir à VIARD Philippe
Madame GASPARD Isabelle donne pouvoir à ROUGEOT Patrick
Monsieur MONDON Thierry donne pouvoir à RIOT Philippe

Membres : 30
Présents : 17
Votants : 20

Délibération n° 2024-060

Code nomenclature : 7.6 – Contributions budgétaires

Objet : Contribution ARRENES

Monsieur le Président rappelle les modalités de calcul des contributions communales fixées par les statuts en matière de voirie et d'aménagement. Il présente le programme de voirie à réaliser pour la commune d'ARRENES propose de fixer la contribution correspondante.



Après délibération, le bureau décide :

- De fixer la contribution de la commune d'ARRENES :

Montant	Opérations
21 460,07 €	Réfection et amélioration de la voirie (DP-220906-2397CI - Programme voirie DETR 2023 - BOOST II

- Dit que cette contribution pourra être appelée en plusieurs fois, y compris par le versement d'acomptes avant le démarrage de l'opération.

Le Président
Patrick ROUGEOT



Publication le : 11 JUIN 2024

SYNDICAT MIXTE D'AMÉNAGEMENT DURABLE
Les Grandes Fougères 23300 Noth - tél. 05 55 89 86 00
SIRET 252 326 073100073

Département de La Creuse
Evolis 23

Accusé de réception en préfecture
023-252326079-20240603-2024-061-DE
Date de télétransmission : 11/06/2024
Date de réception préfecture : 11/06/2024

Réunion du Bureau du 03 juin 2024

Le Bureau d'Evolis 23 s'est réuni à NOTH le 3 Juin 2024 à 18h00 sous la présidence de Monsieur Patrick ROUGEOT, Président.

Convocation : 24 mai 2024

Présents : AUBERT Patrick ; DARDAILLON Bruno ; DELAPORTE Fabrice ; DUMAS Daniel ; DUQUEROIX Sylvain ; GAZONNAUD Jean-Luc ; LABESSE Jean-Claude ; MATIGOT Jean-Roland ; PINLOCHE Isabelle ; RIOT Philippe ; ROUGEOT Patrick ; SIMONNET Nicolas ; TERNAT Didier ; THOMAZON Gérard ; VERBRUGGHE Isabelle ; VIARD Philippe ; VIRMONT Fabien.

Excusés : BARBAIRE Jean-Luc ; BARDET Didier ; CHAVANT Philippe ; GASPARD Isabelle ; GAUDY Sylvain ; MONDON Thierry.

Secrétaire de séance :

Monsieur BARDET Didier donne pouvoir à VIARD Philippe
Madame GASPARD Isabelle donne pouvoir à ROUGEOT Patrick
Monsieur MONDON Thierry donne pouvoir à RIOT Philippe

Membres : 30
Présents : 17
Votants : 20

Délibération n° 2024-061

Code nomenclature : 7.6 – Contributions budgétaires

Objet : Contribution AULON

Monsieur le Président rappelle les modalités de calcul des contributions communales fixées par les statuts en matière de voirie et d'aménagement. Il présente le programme de voirie à réaliser pour la commune d'AULON propose de fixer la contribution correspondante.



Après délibération, le bureau décide :

- De fixer la contribution de la commune d'AULON :

Montant	Opérations
22 953,74 €	Réfection et amélioration de la voirie (DP-231017-2988CI - Programme voirie DETR 2024)

- Dit que cette contribution pourra être appelée en plusieurs fois, y compris par le versement d'acomptes avant le démarrage de l'opération.

Le Président
Patrick ROUGEOT

Publication le : 11 JUIN 2024



Département de La Creuse
Evolis 23

Accusé de réception en préfecture
023-252326079-20240603-2024-062-DE
Date de télétransmission : 11/06/2024
Date de réception préfecture : 11/06/2024

Réunion du Bureau du 03 juin 2024

Le Bureau d'Evolis 23 s'est réuni à NOTH le 3 Juin 2024 à 18h00 sous la présidence de Monsieur Patrick ROUGEOT, Président.

Convocation : 24 mai 2024

Présents : AUBERT Patrick ; DARDAILLON Bruno ; DELAPORTE Fabrice ; DUMAS Daniel ; DUQUEROIX Sylvain ; GAZONNAUD Jean-Luc ; LABESSE Jean-Claude ; MATIGOT Jean-Roland ; PINLOCHE Isabelle ; RIOT Philippe ; ROUGEOT Patrick ; SIMONNET Nicolas ; TERNAT Didier ; THOMAZON Gérard ; VERBRUGGHE Isabelle ; VIARD Philippe ; VIRMONT Fabien.

Excusés : BARBAIRE Jean-Luc ; BARDET Didier ; CHAVANT Philippe ; GASPARD Isabelle ; GAUDY Sylvain ; MONDON Thierry.

Secrétaire de séance :

Monsieur BARDET Didier donne pouvoir à VIARD Philippe
Madame GASPARD Isabelle donne pouvoir à ROUGEOT Patrick
Monsieur MONDON Thierry donne pouvoir à RIOT Philippe

Membres : 30
Présents : 17
Votants : 20

Délibération n° 2024-062

Code nomenclature : 7.6 – Contributions budgétaires

Objet : Contribution BONNAT

Monsieur le Président rappelle les modalités de calcul des contributions communales fixées par les statuts en matière de voirie et d'aménagement. Il présente le programme de voirie à réaliser pour la commune de BONNAT propose de fixer la contribution correspondante.



Après délibération, le bureau décide :

- De fixer la contribution de la commune de BONNAT :

Montant	Opérations
163 858,93 €	Réfection et amélioration de la voirie (ED-211201-1938CI - Travaux de voirie - DETR 2023 option bitume et enrobé à chaud)

- Dit que cette contribution pourra être appelée en plusieurs fois, y compris par le versement d'acomptes avant le démarrage de l'opération.

Le Président
Patrick ROUGEOT

Publication le : 11 JUIN 2024



Département de La Creuse
Evolis 23

Accusé de réception en préfecture
023-252326079-20240603-2024-063-DE
Date de télétransmission : 11/06/2024
Date de réception préfecture : 11/06/2024

Réunion du Bureau du 03 juin 2024

Le Bureau d'Evolis 23 s'est réuni à NOTH le 3 Juin 2024 à 18h00 sous la présidence de Monsieur Patrick ROUGEOT, Président.

Convocation : 24 mai 2024

Présents : AUBERT Patrick ; DARDAILLON Bruno ; DELAPORTE Fabrice ; DUMAS Daniel ; DUQUEROIX Sylvain ; GAZONNAUD Jean-Luc ; LABESSE Jean-Claude ; MATIGOT Jean-Roland ; PINLOCHE Isabelle ; RIOT Philippe ; ROUGEOT Patrick ; SIMONNET Nicolas ; TERNAT Didier ; THOMAZON Gérard ; VERBRUGGHE Isabelle ; VIARD Philippe ; VIRMONT Fabien.

Excusés : BARBAIRE Jean-Luc ; BARDET Didier ; CHAVANT Philippe ; GASPARD Isabelle ; GAUDY Sylvain ; MONDON Thierry.

Secrétaire de séance :

Monsieur BARDET Didier donne pouvoir à VIARD Philippe
Madame GASPARD Isabelle donne pouvoir à ROUGEOT Patrick
Monsieur MONDON Thierry donne pouvoir à RIOT Philippe

Membres : 30
Présents : 17
Votants : 20

Délibération n° 2024-063

Code nomenclature : 7.6 – Contributions budgétaires

Objet : Contribution CEYROUX

Monsieur le Président rappelle les modalités de calcul des contributions communales fixées par les statuts en matière de voirie et d'aménagement. Il présente le programme de voirie à réaliser pour la commune de CEYROUX propose de fixer la contribution correspondante.



Après délibération, le bureau décide :

- De fixer la contribution de la commune de CEYROUX :

Montant	Opérations
62 332,88 €	Réfection et amélioration de la voirie (DP-230920-2975CI.01 - Programme voirie 2024-Hors DETR 2024

- Dit que cette contribution pourra être appelée en plusieurs fois, y compris par le versement d'acomptes avant le démarrage de l'opération.

Publication le : 11 JUIN 2024

Le Président,
Patrick ROUGEOT

SYNDICAT MIXTE D'AMÉNAGEMENT DURABLE
Les Grandes Fougères 23300 Noth - tél. 05 55 89 86 00
SIRET 252 326 079 00073

Réunion du Bureau du 03 juin 2024

Le Bureau d'Evolis 23 s'est réuni à NOTH le 3 Juin 2024 à 18h00 sous la présidence de Monsieur Patrick ROUGEOT, Président.

Convocation : 24 mai 2024

Présents : AUBERT Patrick ; DARDAILLON Bruno ; DELAPORTE Fabrice ; DUMAS Daniel ; DUQUEROIX Sylvain ; GAZONNAUD Jean-Luc ; LABESSE Jean-Claude ; MATIGOT Jean-Roland ; PINLOCHE Isabelle ; RIOT Philippe ; ROUGEOT Patrick ; SIMONNET Nicolas ; TERNAT Didier ; THOMAZON Gérard ; VERBRUGGHE Isabelle ; VIARD Philippe ; VIRMONT Fabien.

Excusés : BARBAIRE Jean-Luc ; BARDET Didier ; CHAVANT Philippe ; GASPARD Isabelle ; GAUDY Sylvain ; MONDON Thierry.

Secrétaire de séance :

Monsieur BARDET Didier donne pouvoir à VIARD Philippe
Madame GASPARD Isabelle donne pouvoir à ROUGEOT Patrick
Monsieur MONDON Thierry donne pouvoir à RIOT Philippe

Membres : 30
Présents : 17
Votants : 20

Délibération n° 2024-064

Code nomenclature : 7.6 – Contributions budgétaires

Objet : Contribution FLEURAT

Monsieur le Président rappelle les modalités de calcul des contributions communales fixées par les statuts en matière de voirie et d'aménagement. Il présente le programme de voirie à réaliser pour la commune de FLEURAT propose de fixer la contribution correspondante.



Après délibération, le bureau décide :

- De fixer la contribution de la commune de FLEURAT :

Montant	Opérations
27 009,09 €	Réfection et amélioration de la voirie (PL-230831-2947Cl.03 - Programme voirie option béton bitumineux - DETR 2024 - BOOST II)

- Dit que cette contribution pourra être appelée en plusieurs fois, y compris par le versement d'acomptes avant le démarrage de l'opération.

Publication le : 11 JUIN 2024

Le Président,
Patrick ROUGEOT



Evolis 23
SYNDICAT MIXTE D'AMÉNAGEMENT DURABLE
Les Grandes Fougères 23300 Noth - Tél. 05 55 89 86 00
SIRET 252 326 073 00073

Réunion du Bureau du 03 juin 2024

Le Bureau d'Evolis 23 s'est réuni à NOTH le 3 Juin 2024 à 18h00 sous la présidence de Monsieur Patrick ROUGEOT, Président.

Convocation : 24 mai 2024

Présents : AUBERT Patrick ; DARDAILLON Bruno ; DELAPORTE Fabrice ; DUMAS Daniel ; DUQUEROIX Sylvain ; GAZONNAUD Jean-Luc ; LABESSE Jean-Claude ; MATIGOT Jean-Roland ; PINLOCHE Isabelle ; RIOT Philippe ; ROUGEOT Patrick ; SIMONNET Nicolas ; TERNAT Didier ; THOMAZON Gérard ; VERBRUGGHE Isabelle ; VIARD Philippe ; VIRMONT Fabien.

Excusés : BARBAIRE Jean-Luc ; BARDET Didier ; CHAVANT Philippe ; GASPARD Isabelle ; GAUDY Sylvain ; MONDON Thierry.

Secrétaire de séance :

Monsieur BARDET Didier donne pouvoir à VIARD Philippe
Madame GASPARD Isabelle donne pouvoir à ROUGEOT Patrick
Monsieur MONDON Thierry donne pouvoir à RIOT Philippe

Membres : 30
Présents : 17
Votants : 20

Délibération n° 2024-065

Code nomenclature : 7.6 – Contributions budgétaires

Objet : Contribution FRESSELINES

Monsieur le Président rappelle les modalités de calcul des contributions communales fixées par les statuts en matière de voirie et d'aménagement. Il présente le programme de voirie à réaliser pour la commune de FRESSELINES propose de fixer la contribution correspondante.



Après délibération, le bureau décide :

- De fixer la contribution de la commune de FRESSELINES :

Montant	Opérations
15 121,65 €	Entretien de voirie (ED-240415-3322CF - Entretien de la voirie PATA 2024)

- Dit que cette contribution pourra être appelée en plusieurs fois, y compris par le versement d'acomptes avant le démarrage de l'opération.

Le Président,
Patrick ROUGEOT

Publication le : 11 JUIN 2024



Réunion du Bureau du 03 juin 2024

Le Bureau d'Evolis 23 s'est réuni à NOTH le 3 Juin 2024 à 18h00 sous la présidence de Monsieur Patrick ROUGEOT, Président.

Convocation : 24 mai 2024

Présents : AUBERT Patrick ; DARDAILLON Bruno ; DELAPORTE Fabrice ; DUMAS Daniel ; DUQUEROIX Sylvain ; GAZONNAUD Jean-Luc ; LABESSE Jean-Claude ; MATIGOT Jean-Roland ; PINLOCHE Isabelle ; RIOT Philippe ; ROUGEOT Patrick ; SIMONNET Nicolas ; TERNAT Didier ; THOMAZON Gérard ; VERBRUGGHE Isabelle ; VIARD Philippe ; VIRMONT Fabien.

Excusés : BARBAIRE Jean-Luc ; BARDET Didier ; CHAVANT Philippe ; GASPARD Isabelle ; GAUDY Sylvain ; MONDON Thierry.

Secrétaire de séance :

Monsieur BARDET Didier donne pouvoir à VIARD Philippe
Madame GASPARD Isabelle donne pouvoir à ROUGEOT Patrick
Monsieur MONDON Thierry donne pouvoir à RIOT Philippe

Membres : 30
Présents : 17
Votants : 20

Délibération n° 2024-066

Code nomenclature : 7.6 – Contributions budgétaires

Objet : Contribution GARTEMPE

Monsieur le Président rappelle les modalités de calcul des contributions communales fixées par les statuts en matière de voirie et d'aménagement. Il présente le programme de voirie à réaliser pour la commune de GARTEMPE propose de fixer la contribution correspondante.



Après délibération, le bureau décide :

- De fixer la contribution de la commune de GARTEMPE :

Montant	Opérations
17 341,59 €	Aménagement de cimetière (ED-231107-3041CI - Réfection des murs extérieurs du cimetière DETR 2024)

- Dit que cette contribution pourra être appelée en plusieurs fois, y compris par le versement d'acomptes avant le démarrage de l'opération.

Publication le : 11 JUIN 2024

Le Président,
Patrick ROUGEOT

Evolis 23
SYNDICAT MIXTE D'AMÉNAGEMENT DURABLE
Les Grandes Fougères, 23300 Noth - tél. 05 55 89 86 00
SIRET 252 326 079 09073

Réunion du Bureau du 03 juin 2024

Le Bureau d'Evolis 23 s'est réuni à NOTH le 3 Juin 2024 à 18h00 sous la présidence de Monsieur Patrick ROUGEOT, Président.

Convocation : 24 mai 2024

Présents : AUBERT Patrick ; DARDAILLON Bruno ; DELAPORTE Fabrice ; DUMAS Daniel ; DUQUEROIX Sylvain ; GAZONNAUD Jean-Luc ; LABESSE Jean-Claude ; MATIGOT Jean-Roland ; PINLOCHE Isabelle ; RIOT Philippe ; ROUGEOT Patrick ; SIMONNET Nicolas ; TERNAT Didier ; THOMAZON Gérard ; VERBRUGGHE Isabelle ; VIARD Philippe ; VIRMONT Fabien.

Excusés : BARBAIRE Jean-Luc ; BARDET Didier ; CHAVANT Philippe ; GASPARD Isabelle ; GAUDY Sylvain ; MONDON Thierry.

Secrétaire de séance :

Monsieur BARDET Didier donne pouvoir à VIARD Philippe
Madame GASPARD Isabelle donne pouvoir à ROUGEOT Patrick
Monsieur MONDON Thierry donne pouvoir à RIOT Philippe

Membres : 30
Présents : 17
Votants : 20

Délibération n° 2024-067

Code nomenclature : 7.6 – Contributions budgétaires

Objet : Contribution GENOUILLAC

Monsieur le Président rappelle les modalités de calcul des contributions communales fixées par les statuts en matière de voirie et d'aménagement. Il présente le programme de voirie à réaliser pour la commune de GENOUILLAC propose de fixer la contribution correspondante.



Après délibération, le bureau décide :

- De fixer la contribution de la commune de GENOUILLAC :

Montant	Opérations
18 407,89 €	Aménagement de cimetière (ED-221018-2498CI - Réhabilitation mur du cimetière)

- Dit que cette contribution pourra être appelée en plusieurs fois, y compris par le versement d'acomptes avant le démarrage de l'opération.

Le Président,
Patrick ROUGEOT

Publication le : 11 JUIN 2024



Réunion du Bureau du 03 juin 2024

Le Bureau d'Evolis 23 s'est réuni à NOTH le 3 Juin 2024 à 18h00 sous la présidence de Monsieur Patrick ROUGEOT, Président.

Convocation : 24 mai 2024

Présents : AUBERT Patrick ; DARDAILLON Bruno ; DELAPORTE Fabrice ; DUMAS Daniel ; DUQUEROIX Sylvain ; GAZONNAUD Jean-Luc ; LABESSE Jean-Claude ; MATIGOT Jean-Roland ; PINLOCHE Isabelle ; RIOT Philippe ; ROUGEOT Patrick ; SIMONNET Nicolas ; TERNAT Didier ; THOMAZON Gérard ; VERBRUGGHE Isabelle ; VIARD Philippe ; VIRMONT Fabien.

Excusés : BARBAIRE Jean-Luc ; BARDET Didier ; CHAVANT Philippe ; GASPARD Isabelle ; GAUDY Sylvain ; MONDON Thierry.

Secrétaire de séance :

Monsieur BARDET Didier donne pouvoir à VIARD Philippe
Madame GASPARD Isabelle donne pouvoir à ROUGEOT Patrick
Monsieur MONDON Thierry donne pouvoir à RIOT Philippe

Membres : 30
Présents : 17
Votants : 20

Délibération n° 2024-068

Code nomenclature : 7.6 – Contributions budgétaires

Objet : Contribution JANAILLAT

Monsieur le Président rappelle les modalités de calcul des contributions communales fixées par les statuts en matière de voirie et d'aménagement. Il présente le programme de voirie à réaliser pour la commune de JANAILLAT propose de fixer la contribution correspondante.



Après délibération, le bureau décide :

- De fixer la contribution de la commune de JANAILLAT :

Montant	Opérations
38 149,69 €	Réfection et amélioration de la voirie (DP-231106-3036CI.01 - Programme voirie 2024-Hors DETR 2024/Resti DETR 2023)

- Dit que cette contribution pourra être appelée en plusieurs fois, y compris par le versement d'acomptes avant le démarrage de l'opération.

Le Président,
Patrick ROUGEOT

Publication le : 11 JUIN 2024



Réunion du Bureau du 03 juin 2024

Le Bureau d'Evolis 23 s'est réuni à NOTH le 3 Juin 2024 à 18h00 sous la présidence de Monsieur Patrick ROUGEOT, Président.

Convocation : 24 mai 2024

Présents : AUBERT Patrick ; DARDAILLON Bruno ; DELAPORTE Fabrice ; DUMAS Daniel ; DUQUEROIX Sylvain ; GAZONNAUD Jean-Luc ; LABESSE Jean-Claude ; MATIGOT Jean-Roland ; PINLOCHE Isabelle ; RIOT Philippe ; ROUGEOT Patrick ; SIMONNET Nicolas ; TERNAT Didier ; THOMAZON Gérard ; VERBRUGGHE Isabelle ; VIARD Philippe ; VIRMONT Fabien.

Excusés : BARBAIRE Jean-Luc ; BARDET Didier ; CHAVANT Philippe ; GASPARD Isabelle ; GAUDY Sylvain ; MONDON Thierry.

Secrétaire de séance :

Monsieur BARDET Didier donne pouvoir à VIARD Philippe
Madame GASPARD Isabelle donne pouvoir à ROUGEOT Patrick
Monsieur MONDON Thierry donne pouvoir à RIOT Philippe

Membres : 30

Présents : 17

Votants : 20

Délibération n° 2024-069

Code nomenclature : 7.6 – Contributions budgétaires

Objet : Contribution JOUILLAT

Monsieur le Président rappelle les modalités de calcul des contributions communales fixées par les statuts en matière de voirie et d'aménagement. Il présente le programme de voirie à réaliser pour la commune de JOUILLAT propose de fixer la contribution correspondante.



Après délibération, le bureau décide :

- De fixer la contribution de la commune de JOUILLAT :

Montant	Opérations
20 081,37 €	Réfection et amélioration de la voirie (DP-221007-2480Cl.02 - Programme voirie DETR 2024-BOOST II)

- Dit que cette contribution pourra être appelée en plusieurs fois, y compris par le versement d'acomptes avant le démarrage de l'opération.

Le Président,
Patrick ROUGEOT



SYNDICAT MIXTE D'AMÉNAGEMENT DURABLE
Les Grandes Fougères 23300 Noth - tél. 05 55 09 06 00
SIRET 252 326 079 00073

Publication le : 11 JUIN 2024

Réunion du Bureau du 03 juin 2024

Le Bureau d'Evolis 23 s'est réuni à NOTH le 3 Juin 2024 à 18h00 sous la présidence de Monsieur Patrick ROUGEOT, Président.

Convocation : 24 mai 2024

Présents : AUBERT Patrick ; DARDAILLON Bruno ; DELAPORTE Fabrice ; DUMAS Daniel ; DUQUEROIX Sylvain ; GAZONNAUD Jean-Luc ; LABESSE Jean-Claude ; MATIGOT Jean-Roland ; PINLOCHE Isabelle ; RIOT Philippe ; ROUGEOT Patrick ; SIMONNET Nicolas ; TERNAT Didier ; THOMAZON Gérard ; VERBRUGGHE Isabelle ; VIARD Philippe ; VIRMONT Fabien.

Excusés : BARBAIRE Jean-Luc ; BARDET Didier ; CHAVANT Philippe ; GASPARD Isabelle ; GAUDY Sylvain ; MONDON Thierry.

Secrétaire de séance :

Monsieur BARDET Didier donne pouvoir à VIARD Philippe
Madame GASPARD Isabelle donne pouvoir à ROUGEOT Patrick
Monsieur MONDON Thierry donne pouvoir à RIOT Philippe

Membres : 30
Présents : 17
Votants : 20

Délibération n° 2024-070

Code nomenclature : 7.6 – Contributions budgétaires

Objet : Contribution LA CELLE DUNOISE

Monsieur le Président rappelle les modalités de calcul des contributions communales fixées par les statuts en matière de voirie et d'aménagement. Il présente le programme de voirie à réaliser pour la commune de LA CELLE DUNOISE propose de fixer la contribution correspondante.



Après délibération, le bureau décide :

- De fixer la contribution de la commune de LA CELLE DUNOISE :

Montant	Opérations
6 714,05 €	Ouvrage d'art (ED-220831-2385CI - Travaux de voirie DETR 2023 Pont de Villejeux)

- Dit que cette contribution pourra être appelée en plusieurs fois, y compris par le versement d'acomptes avant le démarrage de l'opération.

Le Président,
Patrick ROUGEOT

Publication le : 11 JUIN 2024



Département de La Creuse
Evolis 23

Accusé de réception en préfecture
023-252326079-20240603-2024-071-DE
Date de télétransmission : 11/06/2024
Date de réception préfecture : 11/06/2024

Réunion du Bureau du 03 juin 2024

Le Bureau d'Evolis 23 s'est réuni à NOTH le 3 Juin 2024 à 18h00 sous la présidence de Monsieur Patrick ROUGEOT, Président.

Convocation : 24 mai 2024

Présents : AUBERT Patrick ; DARDAILLON Bruno ; DELAPORTE Fabrice ; DUMAS Daniel ; DUQUEROIX Sylvain ; GAZONNAUD Jean-Luc ; LABESSE Jean-Claude ; MATIGOT Jean-Roland ; PINLOCHE Isabelle ; RIOT Philippe ; ROUGEOT Patrick ; SIMONNET Nicolas ; TERNAT Didier ; THOMAZON Gérard ; VERBRUGGHE Isabelle ; VIARD Philippe ; VIRMONT Fabien.

Excusés : BARBAIRE Jean-Luc ; BARDET Didier ; CHAVANT Philippe ; GASPARD Isabelle ; GAUDY Sylvain ; MONDON Thierry.

Secrétaire de séance :

Monsieur BARDET Didier donne pouvoir à VIARD Philippe
Madame GASPARD Isabelle donne pouvoir à ROUGEOT Patrick
Monsieur MONDON Thierry donne pouvoir à RIOT Philippe

Membres : 30
Présents : 17
Votants : 20

Délibération n° 2024-071

Code nomenclature : 7.6 – Contributions budgétaires

Objet : Contribution LA CHAPELLE BALOUE

Monsieur le Président rappelle les modalités de calcul des contributions communales fixées par les statuts en matière de voirie et d'aménagement. Il présente le programme de voirie à réaliser pour la commune de LA CHAPELLE BALOUE propose de fixer la contribution correspondante.



Après délibération, le bureau décide :

- De fixer la contribution de la commune de LA CHAPELLE BALOUE :

Montant	Opérations
8 860,70 €	Réfection et amélioration de la voirie (ED-230512-2788CI-02 - Travaux de sécurisation-DETR 2024-BOOST II)

- Dit que cette contribution pourra être appelée en plusieurs fois, y compris par le versement d'acomptes avant le démarrage de l'opération.

Publication le : 11 JUIN 2024



Département de La Creuse
Evolis 23

Accusé de réception en préfecture
023-252326079-20240603-2024-072-DE
Date de télétransmission : 11/06/2024
Date de réception préfecture : 11/06/2024

Réunion du Bureau du 03 juin 2024

Le Bureau d'Evolis 23 s'est réuni à NOTH le 3 Juin 2024 à 18h00 sous la présidence de Monsieur Patrick ROUGEOT, Président.

Convocation : 24 mai 2024

Présents : AUBERT Patrick ; DARDAILLON Bruno ; DELAPORTE Fabrice ; DUMAS Daniel ; DUQUEROIX Sylvain ; GAZONNAUD Jean-Luc ; LABESSE Jean-Claude ; MATIGOT Jean-Roland ; PINLOCHE Isabelle ; RIOT Philippe ; ROUGEOT Patrick ; SIMONNET Nicolas ; TERNAT Didier ; THOMAZON Gérard ; VERBRUGGHE Isabelle ; VIARD Philippe ; VIRMONT Fabien.

Excusés : BARBAIRE Jean-Luc ; BARDET Didier ; CHAVANT Philippe ; GASPARD Isabelle ; GAUDY Sylvain ; MONDON Thierry.

Secrétaire de séance :

Monsieur BARDET Didier donne pouvoir à VIARD Philippe
Madame GASPARD Isabelle donne pouvoir à ROUGEOT Patrick
Monsieur MONDON Thierry donne pouvoir à RIOT Philippe

Membres : 30
Présents : 17
Votants : 20

Délibération n° 2024-072

Code nomenclature : 7.6 – Contributions budgétaires

Objet : Contribution LA CHAPELLE TAILLEFERT

Monsieur le Président rappelle les modalités de calcul des contributions communales fixées par les statuts en matière de voirie et d'aménagement. Il présente le programme de voirie à réaliser pour la commune de LA CHAPELLE TAILLEFERT propose de fixer la contribution correspondante.



Après délibération, le bureau décide :

- De fixer la contribution de la commune de LA CHAPELLE TAILLEFERT :

Montant	Opérations
15 979,85 €	Réfection et amélioration de la voirie (DP-231127-3090CI - Programme voirie DETR 2024)
11 788,40 €	Entretien de voirie (DP-240417-3339CF - Programme PATA 2024)

- Dit que cette contribution pourra être appelée en plusieurs fois, y compris par le versement d'acomptes avant le démarrage de l'opération.

Publication le : 11 JUIN 2024

Le Président,
Patrick ROUGEOT

SYNDICAT MIXTE D'AMÉNAGEMENT DURABLE
Les Grandes Fougères 23300 Noth - tél. 05 55 89 86 00
SIRET 252 326 079 00073

Département de La Creuse
Evolis 23

Accusé de réception en préfecture
023-252326079-20240603-2024-073-DE
Date de télétransmission : 11/06/2024
Date de réception préfecture : 11/06/2024

Réunion du Bureau du 03 juin 2024

Le Bureau d'Evolis 23 s'est réuni à NOTH le 3 Juin 2024 à 18h00 sous la présidence de Monsieur Patrick ROUGEOT, Président.

Convocation : 24 mai 2024

Présents : AUBERT Patrick ; DARDAILLON Bruno ; DELAPORTE Fabrice ; DUMAS Daniel ; DUQUEROIX Sylvain ; GAZONNAUD Jean-Luc ; LABESSE Jean-Claude ; MATIGOT Jean-Roland ; PINLOCHE Isabelle ; RIOT Philippe ; ROUGEOT Patrick ; SIMONNET Nicolas ; TERNAT Didier ; THOMAZON Gérard ; VERBRUGGHE Isabelle ; VIARD Philippe ; VIRMONT Fabien.

Excusés : BARBAIRE Jean-Luc ; BARDET Didier ; CHAVANT Philippe ; GASPARD Isabelle ; GAUDY Sylvain ; MONDON Thierry.

Secrétaire de séance :

Monsieur BARDET Didier donne pouvoir à VIARD Philippe
Madame GASPARD Isabelle donne pouvoir à ROUGEOT Patrick
Monsieur MONDON Thierry donne pouvoir à RIOT Philippe

Membres : 30
Présents : 17
Votants : 20

Délibération n° 2024-073

Code nomenclature : 7.6 – Contributions budgétaires

Objet : Contribution LE BOURG D'HEM

Monsieur le Président rappelle les modalités de calcul des contributions communales fixées par les statuts en matière de voirie et d'aménagement. Il présente le programme de voirie à réaliser pour la commune du BOURG D'HEM propose de fixer la contribution correspondante.



Après délibération, le bureau décide :

- De fixer la contribution de la commune du BOURG D'HEM :

Montant	Opérations
20 593,45 €	Réfection et amélioration de la voirie (ED-220922-2451CI - Travaux de voirie DETR 2023)

- Dit que cette contribution pourra être appelée en plusieurs fois, y compris par le versement d'acomptes avant le démarrage de l'opération.

Publication le : 11 JUIN 2024

Le Président,
Patrick ROUGEOT

évolis 23
SYNDICAT MIXTE D'AMÉNAGEMENT DURABLE
Les Grandes Fougères 23300 Noth - tél. 05 55 89 86 00
SIRET 252 326 079 00073

Département de La Creuse
Evolis 23

Accusé de réception en préfecture
023-252326079-20240603-2024-074-DE
Date de télétransmission : 11/06/2024
Date de réception préfecture : 11/06/2024

Réunion du Bureau du 03 juin 2024

Le Bureau d'Evolis 23 s'est réuni à NOTH le 3 Juin 2024 à 18h00 sous la présidence de Monsieur Patrick ROUGEOT, Président.

Convocation : 24 mai 2024

Présents : AUBERT Patrick ; DARDAILLON Bruno ; DELAPORTE Fabrice ; DUMAS Daniel ; DUQUEROIX Sylvain ; GAZONNAUD Jean-Luc ; LABESSE Jean-Claude ; MATIGOT Jean-Roland ; PINLOCHE Isabelle ; RIOT Philippe ; ROUGEOT Patrick ; SIMONNET Nicolas ; TERNAT Didier ; THOMAZON Gérard ; VERBRUGGHE Isabelle ; VIARD Philippe ; VIRMONT Fabien.

Excusés : BARBAIRE Jean-Luc ; BARDET Didier ; CHAVANT Philippe ; GASPARD Isabelle ; GAUDY Sylvain ; MONDON Thierry.

Secrétaire de séance :

Monsieur BARDET Didier donne pouvoir à VIARD Philippe
Madame GASPARD Isabelle donne pouvoir à ROUGEOT Patrick
Monsieur MONDON Thierry donne pouvoir à RIOT Philippe

Membres : 30
Présents : 17
Votants : 20

Délibération n° 2024-074

Code nomenclature : 7.6 – Contributions budgétaires

Objet : Contribution LINARD MALVAL

Monsieur le Président rappelle les modalités de calcul des contributions communales fixées par les statuts en matière de voirie et d'aménagement. Il présente le programme de voirie à réaliser pour la commune de LINARD MALVAL propose de fixer la contribution correspondante.



Après délibération, le bureau décide :

- De fixer la contribution de la commune de LINARD MALVAL :

Montant	Opérations
27 792,44 €	Réfection et amélioration de la voirie (ED-221007-2481CI - Travaux de voirie DETR 2023)

- Dit que cette contribution pourra être appelée en plusieurs fois, y compris par le versement d'acomptes avant le démarrage de l'opération.

Publication le : 11 JUIN 2024

Le Président,
Patrick ROUGEOT

évolis 23
SYNDICAT MIXTE D'AMÉNAGEMENT DURABLE
Les Grandes Fourrières 23300 Noth - tél. 05 55 89 86 00
SIRET 252 326 073 00073

Département de La Creuse
Evolis 23

Accusé de réception en préfecture
023-252326079-20240603-2024-075-DE
Date de télétransmission : 11/06/2024
Date de réception préfecture : 11/06/2024

Réunion du Bureau du 03 juin 2024

Le Bureau d'Evolis 23 s'est réuni à NOTH le 3 Juin 2024 à 18h00 sous la présidence de Monsieur Patrick ROUGEOT, Président.

Convocation : 24 mai 2024

Présents : AUBERT Patrick ; DARDAILLON Bruno ; DELAPORTE Fabrice ; DUMAS Daniel ; DUQUEROIX Sylvain ; GAZONNAUD Jean-Luc ; LABESSE Jean-Claude ; MATIGOT Jean-Roland ; PINLOCHE Isabelle ; RIOT Philippe ; ROUGEOT Patrick ; SIMONNET Nicolas ; TERNAT Didier ; THOMAZON Gérard ; VERBRUGGHE Isabelle ; VIARD Philippe ; VIRMONT Fabien.

Excusés : BARBAIRE Jean-Luc ; BARDET Didier ; CHAVANT Philippe ; GASPARD Isabelle ; GAUDY Sylvain ; MONDON Thierry.

Secrétaire de séance :

Monsieur BARDET Didier donne pouvoir à VIARD Philippe
Madame GASPARD Isabelle donne pouvoir à ROUGEOT Patrick
Monsieur MONDON Thierry donne pouvoir à RIOT Philippe

Membres : 30
Présents : 17
Votants : 20

Délibération n° 2024-075

Code nomenclature : 7.6 – Contributions budgétaires

Objet : Contribution LIZIERES

Monsieur le Président rappelle les modalités de calcul des contributions communales fixées par les statuts en matière de voirie et d'aménagement. Il présente le programme de voirie à réaliser pour la commune de LIZIERES propose de fixer la contribution correspondante.



Après délibération, le bureau décide :

- De fixer la contribution de la commune de LIZIERES :

Montant	Opérations
8 391,43 €	Entretien de voirie (DP-240417-3336CF - Programme PATA 2024)
1 422,57 €	Réfection et amélioration de la voirie (DP-240514-3367CI - Réparation Aqueduc)

- Dit que cette contribution pourra être appelée en plusieurs fois, y compris par le versement d'acomptes avant le démarrage de l'opération.

Publication le : 11 JUIN 2024

Le Président,
Patrick ROUGEOT

evolis 23
SYNDICAT MIXTE D'AMÉNAGEMENT DURABLE
Les Grandes Fougères 23300 Noth - tél. 05 55 89 86 00
SIRET 252 326 073 00073

Département de La Creuse
Evolis 23

Accusé de réception en préfecture
023-252326079-20240603-2024-076-DE
Date de télétransmission : 11/06/2024
Date de réception préfecture : 11/06/2024

Réunion du Bureau du 03 juin 2024

Le Bureau d'Evolis 23 s'est réuni à NOTH le 3 Juin 2024 à 18h00 sous la présidence de Monsieur Patrick ROUGEOT, Président.

Convocation : 24 mai 2024

Présents : AUBERT Patrick ; DARDAILLON Bruno ; DELAPORTE Fabrice ; DUMAS Daniel ; DUQUEROIX Sylvain ; GAZONNAUD Jean-Luc ; LABESSE Jean-Claude ; MATIGOT Jean-Roland ; PINLOCHE Isabelle ; RIOT Philippe ; ROUGEOT Patrick ; SIMONNET Nicolas ; TERNAT Didier ; THOMAZON Gérard ; VERBRUGGHE Isabelle ; VIARD Philippe ; VIRMONT Fabien.

Excusés : BARBAIRE Jean-Luc ; BARDET Didier ; CHAVANT Philippe ; GASPARD Isabelle ; GAUDY Sylvain ; MONDON Thierry.

Secrétaire de séance :

Monsieur BARDET Didier donne pouvoir à VIARD Philippe
Madame GASPARD Isabelle donne pouvoir à ROUGEOT Patrick
Monsieur MONDON Thierry donne pouvoir à RIOT Philippe

Membres : 30
Présents : 17
Votants : 20

Délibération n° 2024-076

Code nomenclature : 7.6 – Contributions budgétaires

Objet : Contribution MAISON FEYNE

Monsieur le Président rappelle les modalités de calcul des contributions communales fixées par les statuts en matière de voirie et d'aménagement. Il présente le programme de voirie à réaliser pour la commune de MAISON FEYNE propose de fixer la contribution correspondante.



Après délibération, le bureau décide :

- De fixer la contribution de la commune de MAISON FEYNE :

Montant	Opérations
47 661,21 €	Réfection et amélioration de la voirie (ED-221005-2478Cl.02 - Travaux de voirie DETR 2024-BOOST II)

- Dit que cette contribution pourra être appelée en plusieurs fois, y compris par le versement d'acomptes avant le démarrage de l'opération.

Publication le : 11 JUIN 2024

Le Président,
Patrick ROUGEOT

évolis 23
SYNDICAT MIXTE D'AMÉNAGEMENT DURABLE
Les Grandes Fougères 23300 Noth - tél. 05 55 89 86 00
SIRET 252 326 079 00073

Département de La Creuse
Evolis 23

Accusé de réception en préfecture
023-252326079-20240603-2024-077-DE
Date de télétransmission : 11/06/2024
Date de réception préfecture : 11/06/2024

Réunion du Bureau du 03 juin 2024

Le Bureau d'Evolis 23 s'est réuni à NOTH le 3 Juin 2024 à 18h00 sous la présidence de Monsieur Patrick ROUGEOT, Président.

Convocation : 24 mai 2024

Présents : AUBERT Patrick ; DARDAILLON Bruno ; DELAPORTE Fabrice ; DUMAS Daniel ; DUQUEROIX Sylvain ; GAZONNAUD Jean-Luc ; LABESSE Jean-Claude ; MATIGOT Jean-Roland ; PINLOCHE Isabelle ; RIOT Philippe ; ROUGEOT Patrick ; SIMONNET Nicolas ; TERNAT Didier ; THOMAZON Gérard ; VERBRUGGHE Isabelle ; VIARD Philippe ; VIRMONT Fabien.

Excusés : BARBAIRE Jean-Luc ; BARDET Didier ; CHAVANT Philippe ; GASPARD Isabelle ; GAUDY Sylvain ; MONDON Thierry.

Secrétaire de séance :

Monsieur BARDET Didier donne pouvoir à VIARD Philippe
Madame GASPARD Isabelle donne pouvoir à ROUGEOT Patrick
Monsieur MONDON Thierry donne pouvoir à RIOT Philippe

Membres : 30
Présents : 17
Votants : 20

Délibération n° 2024-077

Code nomenclature : 7.6 – Contributions budgétaires

Objet : Contribution MARSAC

Monsieur le Président rappelle les modalités de calcul des contributions communales fixées par les statuts en matière de voirie et d'aménagement. Il présente le programme de voirie à réaliser pour la commune de MARSAC propose de fixer la contribution correspondante.



Après délibération, le bureau décide :

- De fixer la contribution de la commune de MARSAC :

Montant	Opérations
4 686,21 €	Réfection et amélioration de la voirie (DP-220224-2059CI - Renforcement de structure de chaussée DETR 2023)

- Dit que cette contribution pourra être appelée en plusieurs fois, y compris par le versement d'acomptes avant le démarrage de l'opération.

Publication le : 11 JUIN 2024

Le Président,
Patrick ROUGEOT

évolis 23
SYNDICAT MIXTE D'AMÉNAGEMENT DURABLE
Les Grandes Fougères 23300 Noth - tél. 05 55 89 06 00
SIRET 252 326 079 00073

Réunion du Bureau du 03 juin 2024

Le Bureau d'Evolis 23 s'est réuni à NOTH le 3 Juin 2024 à 18h00 sous la présidence de Monsieur Patrick ROUGEOT, Président.

Convocation : 24 mai 2024

Présents : AUBERT Patrick ; DARDAILLON Bruno ; DELAPORTE Fabrice ; DUMAS Daniel ; DUQUEROIX Sylvain ; GAZONNAUD Jean-Luc ; LABESSE Jean-Claude ; MATIGOT Jean-Roland ; PINLOCHE Isabelle ; RIOT Philippe ; ROUGEOT Patrick ; SIMONNET Nicolas ; TERNAT Didier ; THOMAZON Gérard ; VERBRUGGHE Isabelle ; VIARD Philippe ; VIRMONT Fabien.

Excusés : BARBAIRE Jean-Luc ; BARDET Didier ; CHAVANT Philippe ; GASPARD Isabelle ; GAUDY Sylvain ; MONDON Thierry.

Secrétaire de séance :

Monsieur BARDET Didier donne pouvoir à VIARD Philippe
Madame GASPARD Isabelle donne pouvoir à ROUGEOT Patrick
Monsieur MONDON Thierry donne pouvoir à RIOT Philippe

Membres : 30

Présents : 17

Votants : 20

Délibération n° 2024-078

Code nomenclature : 7.6 – Contributions budgétaires

Objet : Contribution ST SILVAIN MONTAIGUT

Monsieur le Président rappelle les modalités de calcul des contributions communales fixées par les statuts en matière de voirie et d'aménagement. Il présente le programme de voirie à réaliser pour la commune de ST SILVAIN MONTAIGUT propose de fixer la contribution correspondante.



Après délibération, le bureau décide :

- De fixer la contribution de la commune de ST SILVAIN MONTAIGUT :

Montant	Opérations
32 210,59 €	Réfection et amélioration de la voirie (DP-230925-2980CI.01 - Programme voirie DETR 2024-Hors DETR 2024/Resti DETR 2023)
11 612,59 €	Réfection et amélioration de la voirie (DP-230307-2689CI - Réfection Pont de La Graulade)

- Dit que cette contribution pourra être appelée en plusieurs fois, y compris par le versement d'acomptes avant le démarrage de l'opération.

Publication le : 11 JUIN 2024

Le Président,
Patrick ROUGEOT

Evolis 23
SYNDICAT MIXTE D'AMÉNAGEMENT DURABLE
Les Grandes Fougères 23300 Noth - tél. 05 55 89 86 00
SIRET 252 326 079 00073

Département de La Creuse
Evolis 23

Accusé de réception en préfecture
023-252326079-20240603-2024-079-DE
Date de télétransmission : 11/06/2024
Date de réception préfecture : 11/06/2024

Réunion du Bureau du 03 juin 2024

Le Bureau d'Evolis 23 s'est réuni à NOTH le 3 Juin 2024 à 18h00 sous la présidence de Monsieur Patrick ROUGEOT, Président.

Convocation : 24 mai 2024

Présents : AUBERT Patrick ; DARDAILLON Bruno ; DELAPORTE Fabrice ; DUMAS Daniel ; DUQUEROIX Sylvain ; GAZONNAUD Jean-Luc ; LABESSE Jean-Claude ; MATIGOT Jean-Roland ; PINLOCHE Isabelle ; RIOT Philippe ; ROUGEOT Patrick ; SIMONNET Nicolas ; TERNAT Didier ; THOMAZON Gérard ; VERBRUGGHE Isabelle ; VIARD Philippe ; VIRMONT Fabien.

Excusés : BARBAIRE Jean-Luc ; BARDET Didier ; CHAVANT Philippe ; GASPARD Isabelle ; GAUDY Sylvain ; MONDON Thierry.

Secrétaire de séance :

Monsieur BARDET Didier donne pouvoir à VIARD Philippe
Madame GASPARD Isabelle donne pouvoir à ROUGEOT Patrick
Monsieur MONDON Thierry donne pouvoir à RIOT Philippe

Membres : 30
Présents : 17
Votants : 20

Délibération n° 2024-079

Code nomenclature : 7.6 – Contributions budgétaires

Objet : Contribution SAINT VAURY

Monsieur le Président rappelle les modalités de calcul des contributions communales fixées par les statuts en matière de voirie et d'aménagement. Il présente le programme de voirie à réaliser pour la commune de SAINT VAURY propose de fixer la contribution correspondante.



Après délibération, le bureau décide :

- De fixer la contribution de la commune de SAINT VAURY :

Montant	Opérations
63 966,76 €	Réfection et amélioration de la voirie (PL-230920-2974CI.01 - Programme voirie - DETR 2024)

- Dit que cette contribution pourra être appelée en plusieurs fois, y compris par le versement d'acomptes avant le démarrage de l'opération.

Publication le : 11 JUIN 2024

Le Président,
Patrick ROUGEOT

évolis 23
SYNDICAT MIXTE D'AMÉNAGEMENT DURABLE
Les Grandes Fougères 23300 Noth - tél. 05 55 89 86 00
SIRET 252 325 079 00073

Réunion du Bureau du 03 juin 2024

Le Bureau d'Evolis 23 s'est réuni à NOTH le 3 Juin 2024 à 18h00 sous la présidence de Monsieur Patrick ROUGEOT, Président.

Convocation : 24 mai 2024

Présents : AUBERT Patrick ; DARDAILLON Bruno ; DELAPORTE Fabrice ; DUMAS Daniel ; DUQUEROIX Sylvain ; GAZONNAUD Jean-Luc ; LABESSE Jean-Claude ; MATIGOT Jean-Roland ; PINLOCHE Isabelle ; RIOT Philippe ; ROUGEOT Patrick ; SIMONNET Nicolas ; TERNAT Didier ; THOMAZON Gérard ; VERBRUGGHE Isabelle ; VIARD Philippe ; VIRMONT Fabien.

Excusés : BARBAIRE Jean-Luc ; BARDET Didier ; CHAVANT Philippe ; GASPARD Isabelle ; GAUDY Sylvain ; MONDON Thierry.

Secrétaire de séance :

Monsieur BARDET Didier donne pouvoir à VIARD Philippe
Madame GASPARD Isabelle donne pouvoir à ROUGEOT Patrick
Monsieur MONDON Thierry donne pouvoir à RIOT Philippe

Membres : 30
Présents : 17
Votants : 20

Délibération n° 2024-080

Code nomenclature : 7.6 – Contributions budgétaires

Objet : Contribution ST VICTOR EN MARCHE

Monsieur le Président rappelle les modalités de calcul des contributions communales fixées par les statuts en matière de voirie et d'aménagement. Il présente le programme de voirie à réaliser pour la commune de ST VICTOR EN MARCHE propose de fixer la contribution correspondante.



Après délibération, le bureau décide :

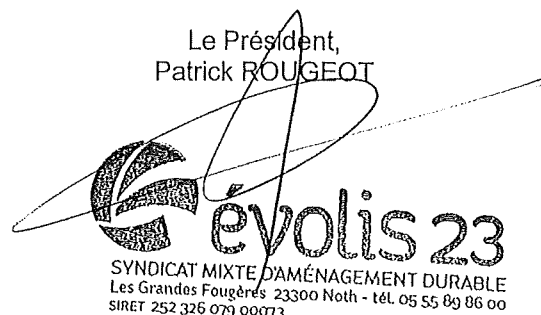
- De fixer la contribution de la commune de ST VICTOR EN MARCHE :

Montant	Opérations
4 667,93 €	Réfection et amélioration de la voirie (DP-231106-3035Cl.02 - Programme voirie DETR 2024/REST DETR 2023/BOOST II)

- Dit que cette contribution pourra être appelée en plusieurs fois, y compris par le versement d'acomptes avant le démarrage de l'opération.

Le Président,
Patrick ROUGEOT

Publication le : 11 JUIN 2024



Département de La Creuse
Evolis 23

Accusé de réception en préfecture
023-252326079-20240603-2024-081-DE
Date de télétransmission : 11/06/2024
Date de réception préfecture : 11/06/2024

Réunion du Bureau du 03 juin 2024

Le Bureau d'Evolis 23 s'est réuni à NOTH le 3 Juin 2024 à 18h00 sous la présidence de Monsieur Patrick ROUGEOT, Président.

Convocation : 24 mai 2024

Présents : AUBERT Patrick ; DARDAILLON Bruno ; DELAPORTE Fabrice ; DUMAS Daniel ; DUQUEROIX Sylvain ; GAZONNAUD Jean-Luc ; LABESSE Jean-Claude ; MATIGOT Jean-Roland ; PINLOCHE Isabelle ; RIOT Philippe ; ROUGEOT Patrick ; SIMONNET Nicolas ; TERNAT Didier ; THOMAZON Gérard ; VERBRUGGHE Isabelle ; VIARD Philippe ; VIRMONT Fabien.

Excusés : BARBAIRE Jean-Luc ; BARDET Didier ; CHAVANT Philippe ; GASPARD Isabelle ; GAUDY Sylvain ; MONDON Thierry.

Secrétaire de séance :

Monsieur BARDET Didier donne pouvoir à VIARD Philippe
Madame GASPARD Isabelle donne pouvoir à ROUGEOT Patrick
Monsieur MONDON Thierry donne pouvoir à RIOT Philippe

Membres : 30
Présents : 17
Votants : 20

Délibération n° 2024-081

Code nomenclature : 7.6 – Contributions budgétaires

Objet : Contribution SAINTE FEYRE

Monsieur le Président rappelle les modalités de calcul des contributions communales fixées par les statuts en matière de voirie et d'aménagement. Il présente le programme de voirie à réaliser pour la commune de SAINTE FEYRE propose de fixer la contribution correspondante.



Après délibération, le bureau décide :

- De fixer la contribution de la commune de SAINTE FEYRE :

Montant	Opérations
5 800,94 €	Réfection et amélioration de la voirie (PL-240415-3312CI - Prolongation de cheminement piétonnier à Bellevue)

- Dit que cette contribution pourra être appelée en plusieurs fois, y compris par le versement d'acomptes avant le démarrage de l'opération.

Le Président,
Patrick ROUGEOT

Publication le : 11 JUIN 2024

